

EVOLUTION DES TARIFS DE LA REDEVANCE DECHETS POUR 2026



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LACS &
MONTAGNES
DU HAUT-DOUBS

- Une revalorisation générale des tarifs de 4%
- Un aménagement spécifique du forfait des résidences principales pour les foyers équipés d'un bac 80 L ou d'un badge pour les colonnes d'apport volontaire :

2025	BADGE POUR COLONNE D'APPORT VOLONTAIRE	2025	BAC ORDURES MÉNAGÈRES
	ABONNEMENT AU SERVICE		ABONNEMENT AU SERVICE (PAR BAC DISTRIBUÉ)
	55.60		55.60 €
	FORFAIT : COMPRENANT:		FORFAIT : COMPRENANT:
	84.30 € 20 DÉPÔTS PAR AN		84.30 € 12 LEVÉES PAR AN
	DÉPÔT SUPPLÉMENTAIRE (AU-DELÀ DE 20 DÉPÔTS)		LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE
	4.20 €		1.00 €
	MINIMUM FACTURABLE POUR 20 DÉPÔTS		MINIMUM FACTURABLE
	139.90 €		139.90 €
2026	ABONNEMENT AU SERVICE	2026	ABONNEMENT AU SERVICE (PAR BAC DISTRIBUÉ)
	57.80 €		57.80 €
	FORFAIT : COMPRENANT:		FORFAIT : COMPRENANT:
	72.80 € 16 DÉPÔTS PAR AN		72.80 € 10 LEVÉES PAR AN
	DÉPÔT SUPPLÉMENTAIRE (AU-DELÀ DE 16 DÉPÔTS)		LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE
	4.40 €		1.30 €
	MINIMUM FACTURABLE POUR 16 DÉPÔTS		MINIMUM FACTURABLE
	130.60 €		130.60 €

- ✓ Récompenser et encourager les pratiques visant à la réduction de la production de déchets en permettant aux usagers de réduire leur facture malgré l'augmentation générale des tarifs
- ✓ Maîtriser les coûts tout en assurant une équité entre les usagers



LA REDEVANCE DECHETS POUR FINANCER LE SERVICE



Grille tarifaire 2026 ici

